



## Enquête

# Grand prix du patrimoine Experts certifiés 2020 La certification et l'expertise en pas de deux

V La seizième cérémonie de remise des prix de CGPC a vu une forte progression du nombre de conseillers indépendants candidats à la certification

V Une évolution qui s'inscrit dans l'offre créée l'an dernier par CGPC et amplifiée par le mouvement de complexification de l'ingénierie patrimoniale

Par JEAN-FRANÇOIS TARDIVEAU et FRANCK JOSELIN

[@JFTardiveau](#) / [@FranckJoselin](#)  
+ E-MAIL [jftardiveau@agefi.fr](mailto:jftardiveau@agefi.fr) / [fjoselin@agefi.fr](mailto:fjoselin@agefi.fr)

**C**ela bouge sur le front de la certification ! Années après années, celle-ci a creusé son sillon tandis que la réglementation, l'environnement juridique du patrimoine, la fiscalité ou l'ingénierie, n'ont cessé de se complexifier. Rien qu'une évolution logique finalement, compte tenu de l'expertise requise par les conseillers en gestion de patrimoine pour répondre, au plus près, aux attentes de leurs clients. Les assureurs, qui chaque année proposent à la certification plusieurs membres de leurs réseaux, l'ont bien compris. Leurs équipes composent l'essentiel du bataillon de certifiés, et y occupent même régulièrement les places d'honneur. Cette année encore, ils ont montré qu'ils comptaient dans leurs troupes d'excellents éléments (voir page 9). Mais une étude plus précise de l'origine des conseillers en 2019 démontre quelques changements d'importance. C'est naturellement la forte présence de conseillers indépendants qui retient l'attention. Hors réseaux, hors groupes, il apparaît logique que la complexité de la matière patrimoniale les ait conduits à vouloir sécuriser et valoriser, l'exercice de leur métier. C'est ce que la certification leur permet au prix d'une formation d'un an, élaborée à base d'e-learning et de réunions mensuelles.

Sans surprise, leur objectif est le même que celui des conseillers évoluant dans le giron des assureurs. Ils confortent leurs connaissances, naturellement, mais surtout, ils sont en mesure d'instaurer, une relation de confiance plus marquée avec leurs clients. Quelques chiffres illustrent parfaitement cette volonté : parmi les professionnels s'étant présentés aux examens de la certification en 2019, pas moins de 51 % d'entre eux sont des indépendants. A titre de comparaison, cette proportion une année plus tôt étaient de... 10 % ! Et aucun n'était présent un an auparavant. Quant au résultat d'ensemble, il convient de noter qu'avec un taux de réussite de 76,32 % - en hausse de près de cinq points par rapport à l'édition précédente - les indépendants ont aussi contribué aux bons résultats d'ensemble avec un taux de réussite de 71,79 %.



C'est dans cet environnement que s'est tenue la 16<sup>ème</sup> édition du Grand prix du patrimoine des experts certifiés, fruit d'un partenariat depuis l'origine entre L'Agefi Actifs et l'Association nationale de conseil en gestion de patrimoine certifié (CGPC). C'est donc la partie immergée des conseillers financiers inscrits qui était présente pour être félicitée. Sachant que les plus brillants d'entre eux ont trusté plusieurs fois les premières places, et compte tenu de la présence d'ex-aequos, quatorze conseillers ont été primés dans les six unités de valeurs (UV). On remarquera à ce titre le parcours remarquable d'une conseillère exerçant en tant qu'agent général dans la Somme pour le groupe Conservateur. Peggy Bavière a occupé quatre première places et celle du Conseil

en gestion de patrimoine certifié. « La cuvée 2019 est assez exceptionnelle, avec un major de la promotion, une femme, à un niveau de moyenne générale record de plus de 17/20 », a confirmé Raymond Leban, président de CGPC. Dans ce dernier ensemble, on notera que les cinq personnes suivantes présentes sur le podium sont des indépendants parmi lesquels l'un d'entre eux, Frédéric Héritier, compte également parmi les trois premiers dans quatre UV...

Enfin, outre la catégorie « certifié spécialisé » qui se focalise sur une activité particulière, la catégorie du « Conseil financier certifié » introduite en 2019 a été reconduite cette année. Cette dernière dont les places sont trustées par MMA, est l'équivalent d'une certification dite junior ou de



Les lauréats des prix spéciaux et leurs catégories		
Rang	Nom	Société
<b>Environnement juridique du patrimoine</b>		
Expertise d'Or	Peggy BAVIERE	Le Conservateur
Expertise d'Argent ex aequo	Eddy PATTOFATTO	Le Conservateur
Expertise d'Argent ex aequo	Xavier SAUNIER	Indépendant
Expertise de Bronze	Ismail LAKHDAR	Le Conservateur
<b>Environnement fiscal du patrimoine</b>		
Expertise d'Or	Peggy BAVIERE	Le Conservateur
Expertise d'Argent	Frédéric HERITIER	Indépendant
Expertise de Bronze	Harry BIVIGOU	Harvest
<b>Environnement économique et financier</b>		
Expertise d'Or	Peggy BAVIERE	Le Conservateur
Expertise d'Argent	Frédéric HERITIER	Indépendant
Expertise de Bronze ex aequo	Stéphane BIFANO	Le Conservateur
Expertise de Bronze ex aequo	Tony JEANNERET	MAAF
<b>Prévoyance - Retraite - Assurance vie</b>		
Expertise d'Or	Peggy BAVIERE	Le Conservateur
Expertise d'Argent	Laurent LEGRAS	Indépendant
Expertise de Bronze ex aequo	Frédéric HERITIER	Indépendant
Expertise de Bronze ex aequo	Tony JEANNERET	MAAF
<b>Réglementation et déontologie</b>		
Expertise d'Or	Frédéric HERITIER	Indépendant
Expertise d'Argent	Arnaud VOISIN	Indépendant
Expertise de Bronze ex aequo	Nicolas PATUREL	Indépendant
Expertise de Bronze ex aequo	Loïc HUTIN	Indépendant
<b>Diagnostic et synthèse patrimoniale globale</b>		
Expertise d'Or	Karine BERTIL	Indépendant
Expertise d'Argent	Peggy BAVIERE	Le Conservateur
Expertise de Bronze	Bérengère SAINTE-CROIX	Indépendant

niveau 1, qui permet de former des conseillers en gestion de patrimoine appelés à intervenir sur des dossiers client de complexité moyenne, ou sur des dossiers complexes avec le soutien d'un





## LA CERTIFICATION ET L'EXPERTISE EN PAS DE DEUX

conseiller « senior » détenteur de la certification CGPC, rappelle l'association.

### L'état de vulnérabilité et le rôle du conseiller.

Au cours de la soirée, un éclairage particulier a aussi été porté sur la protection des personnes vulnérables et le rôle du conseiller. Dans le cadre d'un débat organisé sur ce thème, Anne Caron-Deglise, avocat général à la Cour de cassation aux côtés de Stéphane Valory, avocat à la cour et Raymond Leban ont évoqué les nombreux défis posés par l'état de vulnérabilité. La présence d'Anne Caron-Deleglise ne devait rien au hasard puisque c'est elle qui a présidé le groupe de travail interministériel sur la protection juridique des majeurs dont les conclusions ont été rendues en septembre 2018. « *Nous attendons toujours une traduction concrète dans les textes des propositions [104 au total, ndlr] que nous avons faites à l'époque* » a-t-elle regretté.

En attendant que les pouvoirs publics avancent sur le sujet – le calendrier électoral n'aide pas à ce que des décisions soient prises rapidement – toutes les parties prenantes doivent néanmoins prendre le problème de la vulnérabilité très au sérieux, même s'il reste encore juridiquement assez flou. D'abord, parce que le thème de la vulnérabilité a vocation à devenir de plus en plus présent chez les professionnels du conseil. « *En 2030, 30% de la population aura plus de 60 ans* », a souligné Raymond Leban. Et ensuite, parce que « *la responsabilité des conseillers en gestion de patrimoine peut être engagée* », a relevé Stéphane Valory.

Cette situation est d'autant plus délicate pour les conseillers que leur devoir de conseil les oblige à agir dès qu'ils constatent une forme de vulnérabilité de leurs clients. Ils peuvent contacter leurs proches, ou, le cas échéant signaler leur situation ou leur état de vulnérabilité au procureur de la république. Mais ils doivent, avant tout, connaître les mesures de protection juridique. Or, si les CGP se révèlent experts dans bien des domaines, juridiques, fiscaux ou financier, « *ils sont souvent mal à l'aise devant une personne vulnérable* », note Raymond Leban.

Pourtant, insiste Anne Caron-Deleglise, « *il ne faut pas avoir peur de se poser la question de la vulnérabilité* ». La personne en face du conseiller est-elle vulnérable ? Peut-elle le devenir ? Quels sont les instruments en place permettant de pallier sa situation ? La personne doit-elle être représentée ? Assistée ? Autant de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre. Pour cela, les conseillers doivent, s'ils ne le sont pas déjà, se former sur le sujet. « *Ils doivent aussi, rappelle Anne Caron-Deleglise, ne pas oublier le volet humain dans la gestion de patrimoine* ». Mais cela, l'immense majorité des conseillers ne l'oublie pas. <sup>3</sup>